

RAPPORT DE LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DES FINANCES SUR LE PROJET DE PDÉ

**RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE LA
CONSULTATION PUBLIQUE PRÉPARÉ PAR**

LES CONSEILLERS ADEC

DÉCEMBRE 2004

Les Conseillers ADEC inc.
3640, rue McCarthy
Ville Saint-Laurent, QC
H4K 2A6
Téléphone : (514) 332-7606
Télécopieur : (514) 331-4692
Adresse électronique : conseillers.adec@videotron.ca



TABLE DES MATIÈRES

PAGE

1.	INTRODUCTION	1
2.	ANALYSE SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE	3
2.1.	POINTS DE VUE PORTANT SUR LE PDÉ	3
2.1.1.	Partie I : Toile de fond	3
2.1.2.	Partie II : Enjeux et tendances du développement des régions métropolitaines	4
2.1.3.	Partie III : Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive	4
2.2.	PRÉSENTATION DES POINTS DE VUE SUR DES SUJETS NON TRAITÉS DANS LE PDÉ	8
2.2.1.	Contrat métropolitain entre la CMM et le gouvernement du Québec	8
2.2.2.	Présentation des organismes ou des territoires desquels proviennent les mémoires	9
3.	FAITS SAILLANTS	10
4.	RECOMMANDATIONS	11
4.1.	CLARIFICATION AU NIVEAU DE L'APPROCHE <i>BOTTOM UP</i>	11
4.2.	ARRIMAGE DU PDÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT	11
4.3.	INDICE OU MESURE DE PERFORMANCES À FAVORISER	12
4.4.	FAIT FRANÇAIS	12
4.5.	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	13
	ANNEXE A : SYNTHÈSE DES MÉMOIRES	14

SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN	15
SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL	18
SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DU CLD DE LA MRC DE L'ASSOMPTION	21
SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT D'AFFAIRES DU WEST ISLAND	25
SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES EN HABITATION DE L'ÎLE DE MONTRÉAL	28
SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES	30
SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DU PARTI VERT DU QUÉBEC	34
SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE PIERRE-YVES MELANÇON	37
SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE PROJET MONTRÉAL	40
SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA TABLE DES PRÉFETS ET DES ÉLUS DE LA COURONNE SUD	43
SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE LONGUEUIL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LONGUEUIL, CRÉ DE LONGUEUIL ET LE CLD DE LONGUEUIL.....	47
SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE MERCIER	51

SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE VARENNES	53
SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE ZINS BEAUCHESNE	57
ANNEXE B : SYNTHÈSE DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES	60
SYNTHÈSE DES ÉCHANGES LORS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE LAVAL	61
SYNTHÈSE DES ÉCHANGES LORS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE LA COURONNE NORD À LORRAINE	62
SYNTHÈSE DES ÉCHANGES LORS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE MONTRÉAL	64
SYNTHÈSE DES ÉCHANGES LORS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE LA COURONNE SUD À BROSSARD.....	66
ANNEXE C : RÉPONSES DE LA COMMISSION AUX PRÉSENTATIONS DE MÉMOIRES LORS DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES	67
MÉMOIRE PRÉSENTÉ LORS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE LORRAINE (COURONNE NORD).....	68
MÉMOIRES PRÉSENTÉS LORS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE MONTRÉAL.....	69
MÉMOIRE PRÉSENTÉ LORS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE BROSSARD	71
MÉMOIRES PRÉSENTÉS LORS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE PIERREFONDS	72

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

PAGE

TABLEAU 1.1 MÉMOIRES ANALYSÉS.....2

TABLEAU 1.2 ASSISTANCE PAR CATÉGORIE D'INTERVENANTS PAR ASSEMBLÉE PUBLIQUE2

1. INTRODUCTION

L'objectif du mandat confié à la firme Les Conseillers ADEC est d'assister la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances (Commission) dans la cueillette, la synthèse et l'analyse des points de vue des groupes et des individus qui ont présenté leurs points de vue sur le projet de Plan de développement économique (PDÉ) et de préparer, pour le compte de la Commission, le rapport final sur la consultation publique. Ces idées et points de vue ont été obtenus à travers :

- des mémoires
- et des échanges lors d'assemblées publiques.

En ce qui concerne les mémoires, une synthèse de chacun a été présentée à la Commission. Lors des assemblées publiques, il y a eu des prises de notes, de même que l'enregistrement des propos et commentaires émis, puis un résumé fut préparé.

Le Tableau 1.1 présente les quatorze mémoires lus et analysés.

Tableau 1.1 Mémoires analysés

Organisme
Chambre de commerce du Montréal métropolitain.
Chambre de commerce et d'industrie de l'est de l'île de Montréal
CLD de la MRC de l'Assomption
CLD du West Island
Groupes de Ressources Techniques en Habitation de l'île de Montréal
MRC Vaudreuil-Soulanges
Parti Vert du Québec
Pierre-Yves Melançon (citoyen)
Projet Montréal
Table des préfets et élus de la Couronne Sud
Ville de Longueuil, DEL, CRÉ et le CLD de Longueuil
Ville de Mercier
Ville de Varennes
Zins Beauséjour pour les 5 MRC de la Couronne Nord

Le Tableau 1.2 montre la participation aux assemblées publiques par catégorie d'intervenants.

Tableau 1.2 Assistance par catégorie d'intervenants par assemblée publique

Date de l'assemblée publique	Endroit	Citoyens	Organismes économiques	Représentants des municipalités, des MRC et des CRÉ	Représentants du gouvernement	Autres organismes	Journalistes	Total
27/10/04	Laval	11	2	0	1	2	2	18
28/10/04	Lorraine	0	6	13	0	1	0	20
08/11/04	Montréal	7	5	6	8	9	0	35
10/11/04	Brossard	3	3	31	1	5	8	51
18/11/04	Pierrefonds	0	2	4	0	6	0	12
Total		21	18	54	10	23	10	136
Moyenne		15%	13%	40%	7%	17%	7%	100%

2. ANALYSE SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE

2.1. POINTS DE VUE PORTANT SUR LE PDÉ

Afin d'analyser les points de vue portant sur le PDÉ, une grille d'analyse basée sur la structure du PDÉ a été conçue. Cette grille d'analyse s'appuie sur les aspects suivants du PDÉ :

Partie I : Toile de fond

Diagnostic

Outils de mesure

Partie II : Enjeux et tendances du développement des régions métropolitaines

Partie III : Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive

Objectifs visés

Une région apprenante

Une région compétitive et prospère

Une région métropolitaine attractive

Une région métropolitaine de calibre mondial

Les rôles et les responsabilités de la CMM et des partenaires identifiés.

2.1.1. PARTIE I : TOILE DE FOND

De manière générale, les commentaires portant sur le diagnostic effectué par la CMM sont positifs. Certains auraient cependant apprécié avoir un diagnostic intra-métropolitain.

Bien qu'une minorité approuve le choix du PIB per capita comme outil de mesure, la majorité propose de l'utiliser avec d'autres indicateurs pour ainsi obtenir également une évaluation qualitative en plus d'une évaluation quantitative. Certains proposent carrément d'enlever cet indice et de le remplacer par l'indice de bien-être économique ou l'indicateur de progrès véritable, par exemple.

2.1.2. PARTIE II : ENJEUX ET TENDANCES DU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES

Il y a un consensus qui se dégage au niveau des grands enjeux auxquels doivent faire face les régions métropolitaines. Tous les commentaires reçus à cet égard vont dans le même sens que l'analyse exposée par la CMM, soit que désormais la compétition internationale se fait entre les grandes régions métropolitaines et non plus entre les villes d'une même région.

Les seuls commentaires négatifs concernant cette section du PDÉ se rapportent à la formulation dans la sous-section 3.11 du PDÉ, à la page 35, « La région métropolitaine de Montréal se distingue en Amérique du Nord par son caractère francophone. Plus de 61,6 % de sa population parle uniquement français à la maison. Néanmoins, elle bénéficie... ». Les commentaires reçus à cet effet indiquent que la formulation employée laisse supposer que le caractère majoritairement francophone de Montréal constitue un handicap pour sa croissance économique.

2.1.3. PARTIE III : STRATÉGIE ÉCONOMIQUE : POUR UNE RÉGION MÉTROPOLITAINE COMPÉTITIVE

2.1.3.1. Objectifs visés

Au niveau des objectifs visés, plusieurs les considèrent très ambitieux au point qu'ils les considèrent comme un danger de démotivation face à des résultats en deçà de ceux visés. Plusieurs émettent des craintes et se questionnent sur l'effet d'une telle croissance sur la qualité de vie. Un mémoire propose d'établir des objectifs à intervalles réguliers afin de corriger le tir si besoin il y a et d'effectuer un suivi plus serré.

2.1.3.2. Axe 1 : Une région métropolitaine apprenante

Tous ceux qui ont traité cet aspect du PDÉ ont approuvé de manière générale cet élément de la stratégie économique de la CMM.

Au niveau des partenaires identifiés par la CMM pour réaliser cet axe, un seul considère que le moyen d'action identifié par la CMM, par lequel on s'en remet uniquement à la Table métropolitaine, est plutôt mince.

La moitié des mémoires analysés a formulé des recommandations concernant cet axe de la stratégie économique de la CMM. La majorité de ces recommandations traite de la nécessité d'améliorer le financement des universités. En fait, certains parlent même d'une condition préalable de la réalisation des objectifs de cet axe.

Les autres recommandations proposées à la CMM sont :

d'établir des objectifs chiffrés de réussite, par exemple un taux de persévérance scolaire et un taux de participation des 18-24 ans aux études universitaires,

de mettre en place un pôle universitaire,

d'exiger du ministère de l'Éducation (MEQ) une plus grande autonomie régionale pour les institutions d'enseignement afin qu'elles ajustent rapidement les nouveaux programmes répondant aux besoins des entreprises,

de mettre en place un ensemble de mesures pour réduire les obstacles à la mobilité internationale afin d'aller chercher des travailleurs étrangers qualifiés.

2.1.3.3. **Axe 2 : Une région métropolitaine compétitive et prospère**

Tout d'abord, on note que c'est cet axe qui a suscité le plus de commentaires, positifs ou négatifs.

De façon unanime, les mémoires partagent la vision de la CMM concernant le principe de fonctionner à partir des grappes industrielles. De plus, la majorité approuvent les grappes industrielles identifiées par la CMM, mais proposent d'en ajouter. Un seul mémoire considère que le nombre de grappes identifiées est trop élevé. Certains considèrent qu'il ne faut cependant pas négliger les efforts pour soutenir les PME.

Au niveau des secrétariats de grappes, la plupart des commentaires émis est en accord avec la CMM pour la création d'une telle entité, mais émet également des craintes au sujet de l'éventualité de la lourdeur administrative qui pourrait en découler. Un seul mémoire est contre la création d'un tel secrétariat de grappes et propose d'étudier la possibilité de confier ce mandat aux organismes locaux déjà existants. Un mémoire propose de confier aux secrétariats de grappes le rôle de vigie économique sur le territoire, en plus de celui identifié dans le PDÉ.

Les commentaires émis laissent croire qu'il existe un manque de compréhension au niveau de l'approche *bottom-up*, moyen d'action proposé par la CMM, car tous les organismes ou territoires traitant de l'axe des grappes industrielles demandent à la CMM de reconnaître des grappes sur leur territoire. D'ailleurs, un mémoire a relevé une contradiction apparente dans le PDÉ concernant cette approche, à la page 70 : « L'identification de la localisation des grappes sur le territoire joue ici un rôle important. Cette spatialisation des activités économiques sert à identifier clairement le ou les territoires qui ont un intérêt direct dans la bonne performance de chacune des grappes ».

Au niveau du fonds de compétitivité, la grande majorité de ceux qui ont traité cet aspect sont en accord avec la mise en place d'un tel fonds. Ils proposent certaines modifications, notamment en ce qui concerne l'éligibilité au financement, par exemple, ne seraient admises que les grappes qui respectent l'environnement. On demande également à la CMM d'expliquer davantage la mise en place de ce fonds.

Un seul organisme est contre la mise en place du fonds de compétitivité de crainte qu'il soit inéquitable pour les secteurs non reconnus dans le PDÉ.

Un mémoire a proposé la formule de contribution au fonds suivante : pour chaque dollar de la CMM, le secteur privé en verse un; le gouvernement du Québec, deux; et le gouvernement du Canada, quatre.

Au niveau du moyen proposé par la CMM pour susciter la dynamique de l'innovation à travers la création de la Table innovation métropolitaine, il y a eu peu de commentaires émis, mais parmi ceux qui en ont émis, la grande majorité l'appuie, sauf que certains s'interrogent sur sa pertinence.

2.1.3.4. **Axe 3 : Une région métropolitaine attractive**

Tous les mémoires conviennent de l'importance de cet axe pour la réalisation des objectifs visés. C'est plutôt au niveau des priorités d'action qu'il y a une mésentente.

Peu font de cas de la modernisation des infrastructures municipales, la majorité traitant plutôt de la consolidation du réseau de transport urbain et de l'amélioration de la qualité de vie. La majorité considère que les investissements en transport collectif sont à privilégier et ce,

autant pour la décongestion du secteur routier que pour améliorer la qualité de vie des citoyens et élargir le bassin de recrutement des entreprises.

Au niveau du transport des marchandises, on propose à la CMM de poursuivre et de soutenir les initiatives du comité interrégional pour le transport des marchandises (CITM) et de favoriser la création d'un TGV entre Montréal, New York, Chicago et Détroit, notamment.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de vie, plusieurs recommandations sont effectuées : mettre fin à la partition de l'espace urbain et miser sur les transports durables en plus de densifier les secteurs résidentiels, bien que certains ne croient pas que la densification résidentielle augmente la qualité de vie.

Plusieurs commentaires émanant de mémoires et recueillis lors d'assemblées publiques traitent de la nécessité de la diversification des sources de revenu de la ville comme pré-requis de la réalisation de plusieurs volets de cet axe. Certains proposent des objectifs chiffrés de réussite comme les montants investis pour la construction ou le renouvellement d'infrastructures urbaines, le volume de l'immigration « économique » et la valeur des investissements privés réalisés dans la région.

La majorité des mémoires reçus s'inquiète du non-arrimage entre le PDÉ et le schéma d'aménagement à être déposé en janvier 2005. Plusieurs se questionnent concernant le périmètre d'urbanisation.

Certains proposent une modification législative afin que la CMM n'ait pas la compétence exclusive en matière d'aménagement du territoire et qu'ainsi certaines instances régionales puissent disposer d'outils d'aménagement et de développement économique.

2.1.3.5. **Axe 4 : Une région métropolitaine de calibre international**

Tous les commentaires reçus concernant cet axe sont positifs. Il y a un consensus sur le fait que l'action sur le plan international est une condition essentielle au développement économique. Certains proposent à la CMM d'établir des objectifs chiffrés dès le départ et proposent comme indicateurs la valeur des exportations provenant de la RMM, le volume de touristes dans la RMM et la valeur des investissements directs étrangers (IDÉ).

Concernant la première approche favorisée par la CMM, soit la promotion internationale du territoire, les commentaires sont tous positifs. Un mémoire suggère à la CMM de profiter de

l'occasion pour faire de Montréal la capitale du développement durable, ce qui pourrait devenir son image de marque et un autre propose à la CMM d'insister davantage lors de ses démarches sur le caractère unique de Montréal, notamment sur le fait que Montréal est la métropole francophone des Amériques.

Plusieurs attendent le plan d'action de Montréal International et veulent que ce dernier soit intégré au PDÉ.

En ce qui a trait à la deuxième approche proposée par la CMM, soit la stimulation des IDÉ, tous ceux qui ont traité cet aspect s'accordent avec le point de vue de la CMM.

Un mémoire se penche de façon plus précise sur le besoin des incitatifs afin d'attirer les IDÉ et juge que cette approche est très coûteuse si l'on veut obtenir des impacts significatifs. Il considère de plus que c'est au niveau provincial que doivent se trouver de telles mesures et propose l'élimination des incitatifs d'ordre local ou provincial à l'intérieur d'une même région.

2.1.3.6. Rôles et responsabilités

Il y a eu peu de commentaires émis concernant les rôles et les responsabilités de la CMM et des partenaires, mais ils peuvent se traduire par un désir d'obtenir des clarifications au sujet des rôles de chacun. Un mémoire dénonce le manque de *leadership* de la CMM et le fait que la CMM n'identifie pas de chefs de file pour la réalisation du PDÉ.

2.2. PRÉSENTATION DES POINTS DE VUE SUR DES SUJETS NON TRAITÉS DANS LE PDÉ

2.2.1. CONTRAT MÉTROPOLITAIN ENTRE LA CMM ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) propose la mise en place d'un contrat métropolitain entre la CMM et le gouvernement du Québec qui serait un complément important pour atteindre les objectifs du PDÉ.

Étant donné que plusieurs champs d'action dans le PDÉ correspondent à des compétences exercées par les gouvernements supérieurs, plus particulièrement le gouvernement du

Québec (éducation dans l'axe 1 et le transport dans l'axe 3), la CCMM considère particulièrement important que la participation et l'engagement du gouvernement du Québec soient formalisés.

2.2.2. PRÉSENTATION DES ORGANISMES OU DES TERRITOIRES DESQUELS PROVIENNENT LES MÉMOIRES

La majorité des mémoires reçus contiennent une partie présentant les organismes ou font une description des spécificités des territoires qu'ils représentent. Pour avoir des renseignements supplémentaires concernant ces aspects, voir les synthèses des mémoires présentés à l'annexe A.

3. FAITS SAILLANTS

À l'analyse des mémoires et des commentaires reçus, il ressort des consultations les faits saillants suivants.

D'abord, la réception du projet de plan de développement économique est très positive et les ajustements demandés vont dans le sens de bonifier le plan final. Par exemple, on souhaite

Que les indicateurs de performance de la région soient raffinés,

Que les modalités de financement du fonds de compétitivité soient précisées, etc.

L'un des sujets qui mérite des éclaircissements est celui de la formation et de la responsabilité des grappes industrielles. Le PDÉ a pu laisser croire qu'il serait possible aux représentants inter-régionaux de s'approprier ou de revendiquer la gestion des grappes. Or, l'approche de la CMM est tout autre.

Pour plusieurs, il est essentiel et nécessaire qu'il y ait un arrimage entre le schéma d'aménagement en préparation et le PDÉ. En d'autres termes, il n'est pas clair pour plusieurs que la stratégie économique n'a pas à être spatialisée.

L'utilisation de l'indicateur synthétique qu'est le PIB per capita et le fait de s'y référer autant pour la croissance souhaitée que pour se mesurer a fait l'objet de plusieurs commentaires. Plusieurs ont souhaité que le PIB ne soit pas la seule mesure de performance et aussi que l'on revoie les niveaux de croissance attendus et souhaitables.

Pour certains, la référence au fait français de la région de Montréal dans le PDÉ a été vue comme un désavantage. Or, selon eux, le PDÉ devrait en faire un élément vendeur, un atout.

Plusieurs se sont questionnés sur les rôles et leurs responsabilités en rapport avec la mise en œuvre du PDÉ. D'autres ont questionné l'imprécision ou la délégation des rôles et des responsabilités suggérées dans le PDÉ. Par exemple, l'idée de confier tout le volet apprentissage à la Table métropolitaine demanderait à être précisée. La constitution des secrétariats des grappes demanderait également à être précisée.

4. RECOMMANDATIONS

4.1. CLARIFICATION AU NIVEAU DE L'APPROCHE *BOTTOM UP*

Étant donné que plusieurs revendiquent des grappes sur leur territoire, nous croyons qu'il y a lieu d'apporter des clarifications au niveau de l'approche *bottom-up* préconisée par la CMM.

Il faut insister sur le fait que ce sont les entreprises du milieu qui doivent prendre l'initiative de s'associer et de s'organiser ensemble sous forme d'une grappe si elles en voient le besoin. Une grappe n'existera que si le milieu concerné le veut. Noter qu'il y a un intérêt réel pour les grappes, car deux se sont déjà formées sous l'initiative du milieu qui s'est pris en main :

Technologies de l'information

Sciences de la vie

De plus, il n'y a pas de notion de territorialité dans le PDÉ et par conséquent rien n'empêche à ce que des régions qui désiraient travailler dans un créneau donné le fassent.

On peut toujours ajouter au PDÉ des exemples de grappes comme plusieurs le demandent, par exemple le transport terrestre avancé, mais il faut insister toujours sur le fait que ce sont des exemples et que c'est le milieu qui doit en prendre l'initiative. La CMM s'assurera quant à elle que ces grappes sont requises et elle en soutiendra le développement.

4.2. ARRIMAGE DU PDÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Plusieurs se sont étonnés, voire ont déploré qu'il y ait un projet de développement économique sans le dépôt d'un schéma d'aménagement.

Il y aurait lieu d'expliquer davantage la démarche prévue pour arrimer le PDÉ au schéma d'aménagement et de plusieurs autres documents d'ailleurs, dont le projet de schéma

métropolitain d'aménagement et de développement, le Plan d'action de Montréal International et les programmes triennaux d'immobilisations.

Également, il y aurait lieu d'indiquer que plusieurs des préoccupations soulevées par les participants vont être traitées lors de la préparation du schéma d'aménagement, dont celles concernant la mobilité des marchandises et la maximisation des réseaux de transports collectifs.

4.3. INDICE OU MESURE DE PERFORMANCES À FAVORISER

Indiquer qu'en plus de l'indice du PIB per capita, la CMM élaborera d'autres indicateurs de performance pour 2005 en collaboration avec l'INRS et d'autres chercheurs de la région.

De plus, il faudrait insister sur le fait que la CMM compte effectuer un suivi qui mesurera les progrès réalisés notamment avec la diffusion trimestrielle du bulletin *L'économie métropolitaine* et les bilans annuels.

De plus, il faudrait indiquer que la CMM et ses partenaires ont demandé à Richard Florida de mettre à jour l'évaluation qu'il a faite de Montréal, notamment au niveau de l'indice bohémien.

4.4. FAIT FRANÇAIS

Il y aurait lieu d'éliminer toute ambiguïté concernant le caractère francophone de Montréal perçu comme un frein possible à la croissance économique de la région. Le PDÉ doit présenter le fait français comme un trait distinctif qui pourrait même être un atout ou un avantage comparatif pour Montréal en Amérique du Nord. De plus, ce trait distinctif peut aider au développement d'une image de marque de Montréal.

4.5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Plusieurs commentaires visent la clarification des rôles et responsabilités de chacun des intervenants. Il semble y avoir de la confusion concernant quels objets relèvent des responsabilités métropolitaines, donc de la CMM et lesquels relèvent des responsabilités locales et régionales.

Plusieurs demandent que la CMM reconnaisse le rôle des paliers intermédiaires (MRC, CRÉ, CLD, etc.) en matière de développement économique et respecte les compétences locales. Certains se demandent si la CMM va se substituer aux organismes intermédiaires et va effectuer des rencontres avec des dirigeants de PME.

Finalement, plusieurs s'interrogent sur les risques de chevauchement des responsabilités et sur ce qui en résultera (qui aura le dernier mot ?).

Par conséquent, il y aurait lieu d'insister davantage sur les responsabilités de chacun, notamment sur le fait que la CMM est un organisme de coordination, de planification et de financement. La CMM ne va pas faire des représentations ou des rencontres individuelles, car cela revient aux CLD et aux CRÉ. Ainsi, il serait bénéfique d'ajouter une section dans le PDÉ qui traite du rôle et des responsabilités des MRC et d'élaborer davantage sur les rôles et responsabilités des CLD, des Corporations de développement économique et des CRÉ.

ANNEXE A : SYNTHÈSE DES MÉMOIRES

L'annexe A présente la synthèse des mémoires suivants :

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Chambre de commerce et d'industrie de l'Est de l'île de Montréal

CLD de la MRC de L'Assomption

Conseil de développement d'affaires du West Island

Groupes en Ressources Techniques en habitation de l'île de Montréal

MRC de Vaudreuil-Soulanges

Parti Vert du Québec, instance régionale de l'île de Montréal

Pierre-Yves Melançon (citoyen)

Projet Montréal

La Table des préfets et des élus de la Couronne Sud

Ville de Longueuil, Développement économique Longueuil, la CRÉ et le CLD de Longueuil

Ville de Mercier

Ville de Varennes

Zins Beauséjour pour les 5 MRC de la Couronne Nord

SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
Enjeux et tendances du développement des régions métropolitaines	Importance de la région métropolitaine de Montréal	<ul style="list-style-type: none"> ● La CCMM est d'accord que la compétitivité économique se joue entre les grandes agglomérations urbaines de la planète. ● La CCMM apprécie de manière générale la partie concernant les enjeux et tendances du développement des régions métropolitaines du PDÉ.
	Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> ● LA CCMM salue l'identification de l'augmentation du PIB per capita comme objectif principal de la stratégie de développement économique de la CMM, mais l'on doit trouver d'autres séries d'objectifs à atteindre. ● De plus, établir des objectifs à intervalles réguliers pour corriger le tir si besoin il y a. Cela favoriserait un suivi plus critique.
	Objectifs de croissance	<p>La CCMM croit qu'il serait opportun d'intégrer certains éléments si la RMM veut atteindre les objectifs considérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'implication et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du développement de la région ● L'identification de conditions de succès, sorte de pré requis pour le développement ● La définition de d'objectifs chiffrés de réussite pour des indicateurs autres que le PIB per capita, notamment des indicateurs spécifiques aux différentes grappes sectorielles.
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 1 : Une région métropolitaine apprenante	Pré requis ou condition de succès	Amélioration du financement des universités
	Objectifs chiffrés de réussite	<ul style="list-style-type: none"> ● Taux de persévérance scolaire ● Taux de participation des 18-24 ans aux études universitaires
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 2 : Une région métropolitaine compétitive et prospère	Pré requis ou condition de succès	La création pour chacune des grappes de liens durables et efficaces entre l'industrie et les institutions de recherche et de formation.
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 3 : Une région métropolitaine attractive	Pré requis ou condition de succès	Diversification des sources de revenu de la ville
	Objectifs chiffrés de réussite	<ul style="list-style-type: none"> ● Montants investis pour la construction ou le renouvellement d'infrastructures urbaines. ● Volume de l'immigration économique ● Valeur des investissements privés réalisés dans la région
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive	Pré requis ou condition de succès	<ul style="list-style-type: none"> ● Les conditions de succès devraient être identifiées au terme de l'élaboration de la stratégie de promotion internationale et de la réflexion sur un cadre fiscal stimulant les IDÉ

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
Axe 4 : Une région métropolitaine de calibre international	Objectifs chiffrés de réussite	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur des exportations provenant de la RMM • Volume de touristes • Valeur des IDÉ
Rôles et responsabilités	CMM et ses partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • La CCMM croit que la CMM constitue l'organisme le mieux outillé pour mener à bien la présente démarche de planification économique. • La CCMM salue l'identification de ses principaux partenaires pour le développement économique de la région métropolitaine de Montréal.
	Portrait de l'organisme CCMM	<ul style="list-style-type: none"> • La CCMM compte quelque 7 000 membres. • La CCMM est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.
Hors contenu ou structure	Contrat métropolitain entre la CMM et le gouvernement du Québec	<p>Le contrat métropolitain est un complément important pour atteindre les objectifs du PDÉ.</p> <p>Plusieurs champs d'actions dans le PDÉ correspondent à des compétences exercées par les gouvernements supérieurs, tout particulièrement celui du Québec, comme par exemples l'éducation et le transport.</p> <p>La CCMM considère particulièrement important que la participation et l'engagement du gouvernement du Québec soient formalisés.</p>

SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
Enjeux et tendances du développement des régions métropolitaines	Importance de la région métropolitaine de Montréal	<p>La CCIEIM est d'accord :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que Montréal est le moteur économique du Québec • À participer au développement du plein potentiel • À l'idée d'arriver à un consensus sur le développement
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 1 : Une région métropolitaine apprenante	Capital humain	Sont d'accord, parce que le milieu est dynamique au plan de l'emploi, mais souffre d'un manque de qualifications de la population pour occuper les emplois créés sur le territoire.
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 2 : Une région métropolitaine compétitive et prospère	Grappes industrielles	D'accord sur le principe, afin de travailler sur nos forces concurrentielles pour maximiser le potentiel de la région.
		Le principe des grappes industrielles rejoint ce qui avait été adopté lors de la stratégie de développement de la CCIEIM déposée en 2002. Il faut travailler sur les avantages concurrentiels.
		Émettent un certain nombre de réserves cependant, car pour l'Est l'on ne retrouve pour l'essentiel que des grappes de production dans le Plan de développement économique.
		Il faudrait faire quelques ajouts concernant les grappes au plan de développement économique :
		<ul style="list-style-type: none"> • Grappes de production : secteur alimentaire • Grappes de compétition : <ul style="list-style-type: none"> • science de la vie (car recherche de pointe aux hôpitaux Maisonneuve-Rosemont et Louis-H Lafontaine, à l'Institut de cardiologie et au Centre de recherche Fernand-Séguin). • Technologies de l'information et des communications. • Grappes de rayonnement : secteur récréotouristique : présence du pôle Maisonneuve (installations olympiques, Biodôme, Jardin Botanique, l'Insectarium) et le secteur des services. • Grappes de pointe : présence d'une masse critique des entreprises vouées au recyclage et à la réhabilitation des sols dans l'Est et concentration d'entreprises du secteur métallique.
	Approche « bottom-up »	Sont d'accord avec cette approche.
	Table Innovation Montréal Métro	La CCEIEM demande à être associée à la table Innovation Montréal Métro.
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive	Infrastructures, réseau routier et qualité de vie.	La CCEIEM ne peut qu'être en profond accord avec l'affirmation selon laquelle l'attractivité d'une région se mesure par la modernisation de ses infrastructures et l'adéquation de son réseau routier et l'augmentation de la qualité de vie de la population.

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
Axe 3 : Une région métropolitaine attractive	Investissements publics	La CCEIEM a le sentiment que l'Est est négligé au niveau des investissements publics, par exemple la rue Notre-Dame.
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 4 : Une région métropolitaine de calibre international		Correspond à plusieurs démarches initiées et développées par la CCIEIM : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un Service d'aide à l'exportation • Formation continue destinée aux entreprises • Raffermissment des liens avec Montréal International
Hors contenu ou structure	Portrait de l'organisme CCEIEM	OSBL dont le membership est de plus de 1 150 membres, dont le territoire est compris tout ce qui est localisé à l'est du boulevard St-Laurent, jusqu'à la pointe de l'île, de la Rivières-des-Prairies jusqu'au fleuve St-Laurent.
	Stratégie de développement économique pour l'Est de Montréal	Document paru en 2002 Cette stratégie présentait les priorités d'action pour l'Est : <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de l'importance du port de Montréal • Les terrains vacants à décontaminer pour les développer • Le transport à améliorer : rue Notre-Dame, métro vers l'Est, autoroute 25. • Mise en place d'instruments de soutien au développement économique Il apparaît impératif à la CCEIEM que soit pris en compte les éléments de la stratégie de développement économique de l'Est dans le PDÉ de la CMM.

SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DU CLD DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
Introduction et toile de fond	Moyens d'action et axes	D'accord.
	Valeur	Faire plus de place à la valeur suivante : L'équité entre les secteurs constituant la CMM. La CMM se doit de mettre en place un véritable partenariat local, supralocal et métropolitain.
Enjeux et tendances du développement des régions métropolitaines	Constats	Très justes au plan macro-économique. Négligés au plan micro-économique (particularités locales, MRC).
	Tendances mondiales	En tenir compte, mais jamais aux dépens des réalités locales (ex. : communauté francophone, population vieillissante, fort taux de syndicalisation, population scolarisée, faible masse critique de citoyens faisant partie de la population active).
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 1 : Une région métropolitaine apprenante	Développement des compétences	D'accord. Rationaliser et coordonner les interventions et les mandats de tous les acteurs avant de définir des stratégies.
	Grappes industrielles	D'accord, mais demande d'ajouter la grappe « biotechnologies végétales et horticoles ».
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 2 : Une région métropolitaine compétitive et prospère	Secrétariat des grappes	Étudier la possibilité de confier ce mandat aux organismes locaux déjà existants.
	Fonds de compétitivité	Les fonds existent, mais il faut augmenter l'ampleur des enveloppes disponibles dans les fonds existants. Un nouveau fonds serait inéquitable pour les secteurs oubliés ou non reconnus par le PDE.
	Capital de risque	Rappelle que les constats et recommandations du rapport Brunet et du présent PDE qui s'en inspire ont été largement remis en question en commission parlementaire par la grande majorité des 77 mémoires déposés.
	Nouvel organisme de soutien à l'innovation	S'interroge quant à sa pertinence.
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 3 : Une région métropolitaine attractive	Investissements : infrastructures municipales, transport, qualité de vie	D'accord avec les investissements, mais nécessité de faire des choix stratégiques.
	Schéma d'aménagement	Demande à ce que la CMM respecte les réalités et les ambitions locales en reconnaissant aux MRC le pouvoir de jouir d'un pouvoir décisionnel relativement à leurs propres possibilités de développement sur leur territoire.
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 4 : Une région métropolitaine de calibre international	Promotion internationale	Adhère aux stratégies proposées en matière de promotion internationale et d'incitation aux investissements étrangers. Important de conserver un souci d'équité en ce qui a trait aux implantations découlant en partie du travail des organisations.
	Objectifs de croissance	Ne pas évaluer les résultats seulement sur une base quantitative. Tenir compte des coûts sociaux de la croissance espérée et trouver le juste équilibre entre une bonne croissance économique et l'image de marque de la métropole au sens de la qualité de vie, de la sécurité

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
		publique, du visage culturel unique et de la présence d'une culture francophone.

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
Rôles et responsabilités	Rôles	Clarifier d'abord les rôles et les responsabilités des organismes (300) œuvrant au développement local avant d'appliquer le plan.
	Grappes industrielles	Similarité entre le principe des grappes industrielles et les créneaux d'excellence des projets ACCORD. Ainsi, la valorisation des plantes et biotechnologies végétales est un créneau émergent et a à fort potentiel. La MRC de L'Assomption et la région de Lanaudière revendiquent déjà la reconnaissance de ce créneau dans le PDE.
Hors contenu ou structure	Vision et planification stratégique	La MRC dispose d'une nouvelle vision et planification stratégique qui tient compte des impacts sur le domaine municipal qu'a suscité la création de la CMM.
		Six municipalités (Charlemagne, Repentigny, Saint-Sulpice, L'Assomption et l'Épiphanie, ville et paroisse). 286 km ² . Population en croissance. Revenu personnel disponible/habitant supérieur à celui du Québec dans son ensemble, à celui de la région de Lanaudière, à celui de Montréal et à celui de Laval. Scolarisation supérieure à la moyenne québécoise.
	Portrait	Industries : 3 parcs Plus de 100 entreprises Manque d'espaces industriels Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière = centre de recherche en biotechnologies végétales et horticoles.
		Commerces : Surtout à Repentigny. Les limites actuelles relatives aux périmètres d'urbanisation constituent un frein à l'expansion future. Tourisme et culture : Salle de spectacles Hector-Charland. Ruralité ; 75% du territoire.
	Structures de développement économique	Développement économique confié au CLD de la MRC de L'Assomption. Mandat : Soutien à l'entrepreneurship, au développement local, à la promotion industrielle. Suggestion : La mise en place du PDE de la CMM devrait se faire en concertation avec le C.A. du CLD de la MRC de L'Assomption.
	Planification stratégique	Revendique que la MRC soit reconnue dans la loi de la CMM et que la CMM reconnaisse le rôle majeur des MRC métropolitaines et ensuite prendre en considération, dans ses orientations, les grandes priorités d'actions déjà en vigueur sur le territoire de chacune de ces MRC.

SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT D'AFFAIRES DU WEST ISLAND

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 1 : Une région métropolitaine apprenante	Capital humain	<p>Le Conseil de développement d'affaires du West Island (West Island) adhère complètement au concept qui attribue un rôle central au capital humain</p> <p>Si la RMM veut être un joueur significatif sur le marché mondial, il ne faut pas négliger la mobilité internationale pour acquérir de nouvelles compétences. En fait le West Island souhaite que la CMM travaille pour réduire les contraintes à la mobilité internationale de la main-d'œuvre.</p> <p>Le West Island a développé un ensemble de mesures pour réduire les obstacles à la mobilité internationale qui est soutenu par Montréal International.</p>
	Attractivité de la main-d'œuvre spécialisée	<ul style="list-style-type: none"> Le West Island a développé en 1990 un guide d'accueil pour les travailleurs étrangers Depuis 1995, il y a eu la mise en place d'un programme de visa accéléré pour les travailleurs stratégiques développé de concert avec Ressources Humaines Canada et Immigration Québec. En 1997, avec la collaboration des mêmes partenaires, il y a eu mise en place d'un programme de permis de travail automatique pour le conjoint d'un travailleur stratégique
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 2 : Une région métropolitaine compétitive et prospère	Grappes industrielles	L'approche des grappes est très pertinente.
	Secrétariat de grappes	Le concept de créer des groupes de travail par grappe est une approche fonctionnelle pour soutenir la croissance de chaque grappe.
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 3 : Une région métropolitaine attractive	Approche « bottom-up »	<p>Sont d'accord : « La décision de localisation des grappes doit être laissée à chaque entrepreneur »</p> <p>Contradiction apparente notée à la page 70 du PDE : « l'identification de la localisation des grappes sur le territoire joue un rôle important ». Il n'est opportun que la CMM laisse planer un doute à cet égard.</p>
	Infrastructures, réseau routier et qualité de vie.	<p>La CMM doit être conséquente dans ses priorités en investissant dans des infrastructures favorisant la mobilité de façon à ce que les entreprises puissent bénéficier d'un plus grand bassin de recrutement.</p> <p>Le West Island félicite l'AMT pour ses décisions concernant l'extension du service</p> <p>Le West Island identifie des priorités, soit deux terminus d'accès par rail :</p> <ul style="list-style-type: none"> deux terminus d'accès par rail, dont l'un à Pierrefonds, à la hauteur du boulevard des Sources la mise sur pied d'une navette en surface entre la gare intermodale de Dorval, intégrée au transport en commun et le centre-ville.
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive	Promotion internationale	<ul style="list-style-type: none"> Le West Island espère que la stratégie de promotion sera développée en interaction avec le milieu tel que mentionné.

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
Axe 4 : Une région métropolitaine de calibre international		<ul style="list-style-type: none"> Le West Island est satisfait que Montréal International ait repensé l'approche de promotion internationale.
	Incitatifs financiers	<ul style="list-style-type: none"> Le West Island juge que l'approche des incitatifs locaux est très coûteuse pour une région si l'on veut un impact significatif. Le West Island considère que c'est au niveau provincial que de telles mesures doivent se trouver. Le West Island considère que ce n'est pas nécessairement les subventions qui sont le plus efficaces et suggère d'insister sur le fait que la RMM dispose des coûts de production les plus bas. La CMM doit se positionner sur l'élimination des incitatifs locaux (soit d'ordre municipal ou provincial) qui se donnent à l'intérieur d'une même région.
Hors contenu ou structure	Portrait du West Island	<ul style="list-style-type: none"> 220 000 habitants 120 00 emplois Population active de 118 000 Il y a eu une croissance très marquée au niveau de l'emploi entre 1997 et 2003. 30% des emplois de la RMM dans la grappe des sciences de la vie 35% des emplois de la RMM dans le secteur de l'aéronautique 45% des emplois de la RMM dans le domaine électronique 40% de la population détient un diplôme universitaire Taux de chômage régional de 5,3 %, inférieur à celui de l'île de Montréal de 9,5 %.

SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES EN HABITATION DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
Hors contenu ou structure	Vision	<p>Les Groupes en Ressources Techniques (GRT) partagent l'opinion de la CMM, à savoir que la « région métropolitaine de Montréal fait toujours face à une importante pénurie dans le secteur locatif ».</p> <p>La transformation de certains quartiers pose le défi de la mixité sociale</p>
	Portrait	<p>Il y a quatre GRT sur le territoire de l'île de Montréal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Atelier Habitation ● Bâtir son quartier ● CDH ● Romel <p>Les GRT sont des OSBL</p> <p>Les GRT jouent un rôle de premier plan dans la définition des programmes de logements sociaux et communautaires.</p>
	Recommandations	<p>Les GRT exhortent la CMM à exercer un leadership fort auprès des gouvernements pour qu'elle-même et les municipalités disposent des fonds requis pour la réalisation au cours des dix prochaines années d'un grand chantier qui comprendrait une nette proportion de logements sociaux et communautaires.</p> <p>Les GRT demandent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Que le PDÉ de la CMM énonce clairement que l'habitation, la prise en charge de l'habitat et la satisfaction des besoins constitueront au chapitre de l'habitation une des grandes priorités du plan ● Que la CMM favorise les programmes de propriété collective, via les coopératives et les OSBL, comme un des moyens de résoudre la pénurie actuelle, mais aussi d'apporter une réponse durable aux besoins de la population.

SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 1 : Une région métropolitaine apprenante	Développement des compétences	En ce qui concerne les orientations basées sur le savoir, n'y a-t-il pas à douter de la volonté de la CMM de collaborer avec les MRC, les municipalités et les CLD (p.15 du mémoire).
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 2 : Une région métropolitaine compétitive et prospère	Grappes industrielles	<ul style="list-style-type: none"> • La MRC est d'accord avec le principe des grappes. • Il serait fondamental que la CMM reconnaisse la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme l'un des lieux de la croissance territoriale incontournables de ces grappes pour le futur. • Par contre, une trop grande dépendance aux grappes fragilise la région dans son ensemble. • La CMM doit définir quel est le niveau acceptable en fonction des risques que nous pourrions courir suite à l'effondrement d'une grappe. • Des études d'impact accompagnées d'études et de scénarios de flux de transport, selon les hypothèses de concentration d'emplois devraient être prévu pour chaque grappe.
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 3 : Une région métropolitaine attractive	Investissements : infrastructures municipales, transport, qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • LE PDÉ de la CMM ne doit pas empêcher ni restreindre la construction de nouvelles infrastructures dans Vaudreuil-Soulanges. • Il est surprenant, voire inadmissible, de constater qu'il n'y a pas de centre multifonctionnel identifié, ni prévu dans Vaudreuil-Soulanges dans le canevas du projet de schéma d'aménagement.
	Schéma d'aménagement	<p>La MRC Vaudreuil-Soulanges insiste pour rendre obligatoire la prise en compte du schéma d'aménagement de la MRC dans le PDÉ.</p> <p>Il en est de même pour les priorités à être définies par la CRÉ afin de protéger et respecter les prérogatives de la MRC, des municipalités et autres instances intermédiaires.</p> <p>LA MRC Vaudreuil-Soulanges considère qu'il y a des risques de chevauchements des responsabilités dans le projet de schéma d'aménagement de la CMM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'urbanisation • Axes de transport à compléter • Structurer le développement économique de la région • L'environnement • Planification de la gestion des matières résiduelles • La mise en place du réseau des espaces bleus et verts <p>Il est essentiel que les paliers intermédiaires conservent la priorité de leur schéma régional en matière de développement local et régional si ceux-ci ne sont pas harmonisés.</p>
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive	IDÉ	En accord avec la prise en charge de l'attraction des IDÉ par Montréal International

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
Axe 4 : Une région métropolitaine de calibre international		
Objectifs de croissance	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Objectifs de croissance très ambitieux ou mal définis ● La MRC de Vaudreuil-Soulanges situe ses efforts à mi-chemin entre la croissance zéro et le développement à tout prix.

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
Rôles et responsabilités	Rôles	<ul style="list-style-type: none"> Sur le plan légal, le projet de loi 34 établit des responsabilités de la MRC en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat : <ul style="list-style-type: none"> Offre de l'ensemble des services de première ligne aux entreprises L'élaboration d'un plan local pour l'économie et l'emploi Stratégie de développement de l'entrepreneuriat Agir en tant qu'organisme consultatif auprès du local d'emploi Le projet de loi 34 a mis sur pied des CRÉ qui ont comme mandat d'être l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional et d'établir un plan quinquennal de développement de la région. La MRC Vaudreuil-Soulanges insiste sur une description claire des voies et moyens en respectant la dévolution et la notion d'échelle des acteurs régionaux (CRÉ, CLD et MRC) et locaux. Il est essentiel de définir avec précision les objets qui relèvent des responsabilités métropolitaines et des responsabilités locales et régionales.
	Hors contenu ou structure	<p>Revenus métropolitains</p> <p>Pacte fiscal</p> <p>Structures de développement économique</p> <p>Planification stratégique</p>

SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DU PARTI VERT DU QUÉBEC

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions et recommandations
Enjeux et tendances du développement des régions métropolitaines	Outils de mesure	Au lieu d'utiliser le PIB/habitant comme mesure de la richesse, on propose d'utiliser l'indice de bien-être économique durable ou l'indicateur de progrès véritable. Ces indicateurs prennent en compte les effets négatifs de certains gains économiques.
	Main-d'œuvre	Le Parti vert du Québec (PVQ) dénonce le mutisme de la CMM en ce qui a trait au financement des institutions post-secondaires et des étudiants. Demande à ce que des pressions soient exercées par la CMM.
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive	Qualité de vie	L'attractivité dépend de la qualité de vie. Celle-ci dépend à son tour : d'une scène culturelle vivante, d'un environnement sain, d'un indice de prix à la consommation bas, d'une quantité suffisante de logements à prix abordable. La qualité de vie est tout aussi importante qu'un taux d'imposition moindre et qu'un salaire moyen plus élevé.
	Normes environnementales	La CMM doit prendre des mesures monétaires et les appliquer aux entreprises de son territoire pour qu'elles respectent des normes strictes favorables à l'environnement : eau, air, matières résiduelles, économies d'énergies, espaces, etc.
	Infrastructures	La décongestion du secteur routier doit se réaliser à travers le transport collectif, pour les personnes, ou le ferroviaire, pour les marchandises. La CMM doit développer un système d'incitatifs financiers afin de favoriser le rapprochement des employés de leur lieu de travail.
	Réseau de distribution et de collecte d'eau	Approuve la pose de compteurs d'eau.
	Bâtiments	La CMM doit favoriser la construction de bâtiments respectant des normes environnementales élevées, particulièrement d'efficacité énergétique.
	Quartiers	Favorisent les TOD (<i>Transit Oriented Development</i>).
	Grappes industrielles	D'accord avec la division en grappes, mais propose d'introduire une hiérarchisation basée sur le respect des critères sociaux et environnementaux (fournit des exemples dans le mémoire). Favoriser les entreprises qui appliquent les principes de développement durable dans leur gestion, peu importe le secteur d'activité.
	Secrétariat des grappes	Devra inclure des éléments de la société civile.
	Fonds de compétitivité	Destiné seulement aux grappes organisées et en croissance qui l'auront fait dans le respect de l'environnement et des droits sociaux.

Conclusion	Montréal, capitale du développement durable	Oui, il faut attirer les investissements internationaux et avoir un rayonnement au sein des grandes métropoles. Mais, plutôt que d'investir dans une image de compétitivité strictement économique, le PVQ propose que la CMM se dote d'un plan visant à faire de l'agglomération métropolitaine une véritable capitale du développement durable.
	Investissements	Plus dans le milieu culturel, en éducation et en environnement. Veut que la CMM investisse dans les hautes technologies environnementales, en efficacité énergétique, en énergie renouvelable, en sauvegarde des espaces verts, etc.

SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE PIERRE-YVES MELANÇON

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
Toile de fond	Diagnostiques et défis	Assez complet. Intéressant.
Enjeux et tendances du développement des régions métropolitaines	Schéma d'aménagement	Le document ne fait pratiquement pas référence au <i>Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales – région métropolitaine de Montréal 2001-2021</i> (juin 2001).
	Intégration	Le document constitue un PDE non intégré. Il manque : Le plan d'action de Montréal International, le schéma d'aménagement, le plan de gestion des matières résiduelles, les plans pour les thématiques culturelles, le tourisme, l'agro-alimentaire.
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 1 : Une région métropolitaine apprenante	Moyen d'action	Le fait, pour la CMM, de s'en remettre à la Table métropolitaine de Montréal comme seul moyen d'action est jugé « mince ». Suggestion : Faire davantage référence aux orientations du colloque « Montréal, ville du savoir » organisé suite au Sommet de Montréal. La CMM aurait dû se présenter devant la Commission parlementaire de l'éducation sur le financement des universités. Suggestion : La CMM, en partenariat avec le réseau de l'éducation et les représentants des entreprises, devrait exiger du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) une plus grande autonomie régionale des institutions d'enseignement pour l'ajustement rapide des nouveaux programmes répondant aux besoins des entreprises. Recommandation : Mettre en place un Pôle universitaire et collégial.
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 2 : Une région métropolitaine compétitive et prospère	Grappes industrielles	Judicieux de s'appuyer sur des grappes, de s'appuyer sur un secrétariat et un système d'information transactionnel intégré.
	Secrétariat des grappes	Recommandation : Faire jouer au secrétariat le rôle de vigie économique.
	Fonds de compétitivité	Proposition de financement : 1\$ de la CMM 2\$ du gouvernement du Québec 4\$ du gouvernement du Canada 1\$ du secteur privé Conseil d'administration du fonds : Devra comprendre des représentant(e)s régionaux.
	Innovation	Se décoller des partenaires institutionnels et gouvernementaux. S'appuyer, via le secrétariat, sur la Table Innovation Montréal Métro et le Pôle universitaire et collégial.
	Parcs industriels	Manque un énoncé sur la vocation des parcs industriels. Consolider la ville-centre. Recommandation : Établir une politique métropolitaine des parcs industriels.
	Fiscalité unique pour les entreprises	Recommandation : La CMM devrait obtenir d'ici 5 à 8 ans que toute industrie sur son territoire soit assujettie à une fiscalité unique.
	Centres d'achats	La CMM devrait s'interroger sur le volet commercial (grands centres d'achats).

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
	Agro-alimentaire	Manque d'attention sur le volet agro-alimentaire.
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 3 : Une région métropolitaine attractive	Schéma d'aménagement	Déplore le fait que le PDE se fasse sans avoir encore adopté un schéma d'aménagement de la région métropolitaine. Besoin de s'entendre sur les priorités d'actions.
	Transport collectif	Il faut convaincre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral d'investir en fonction des priorités métropolitaines. Établir un pacte asymétrique avec le gouvernement du Québec. Budget important à consacrer dans le financement des infrastructures de transport.
	Transport des marchandises	Recommandation : Poursuivre et soutenir les initiatives du CITM.
	Récréo-tourisme	Recommandation : La CMM doit se doter d'un plan de consolidation et de développement de ce potentiel. Poursuivre les investissements dans le Montréal Bleu.
	Environnement	Recommandation : La CMM devrait s'engager dans un vaste chantier de consultation sur trois enjeux environnementaux : 1) santé et sécurité; 2) environnement de qualité; 3) intégrer les préoccupations environnementales au développement économique; qui conduirait à un plan d'action stratégique métropolitain.
	Culture	Le dynamisme culturel doit occuper une place importante dans le PDE. Chercher appui auprès des principaux partenaires du milieu.
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 4 : Une région métropolitaine de calibre international	Montréal International	Déçu de ne pas voir le plan d'action de Montréal International. Pièce importante de la stratégie.
	Rang	Met un bémol sur la question du rang. L'important, c'est de poursuivre la croissance.
Rôles et responsabilités		Manque de leadership politique de la CMM perçu dans le document. Rarement on identifie un chef de file. Gros travail à faire de ce côté-là.
Autres considérations	Fiscalité	La CMM doit disposer des pouvoirs de taxation et de tarification.
	Coopération avec les régions	Coopération nécessaire avec les régions du Québec.
	<i>Success story</i>	Comité interrégional pour le transport des marchandises.
	Asymétrie	La CMM devrait avoir un pacte asymétrique avec le gouvernement du Québec.
	Plan intégré	Il manque beaucoup de plans sectoriels à intégrer au PDE.

SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE PROJET MONTRÉAL

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
Toile de fond	Diagnostique et appréciation générale du PDÉ	<ul style="list-style-type: none"> ● Pas de diagnostic à l'intérieur de la RMM elle-même ● Le PDÉ est un plan anti-Montréal, qui est fait pour les couronnes.
Enjeux et tendances du développement des régions métropolitaines	Enjeu démographique	Le PDE se montre soucieux de l'enjeu démographique auquel fait face la RMM dans son ensemble, mais très peu des mouvements démographiques internes à la région elle-même. Depuis 1990, Montréal a enregistré une perte nette de 350 000 habitants au profit des couronnes, dont 90 % sont francophones.
	Outils de mesure	En désaccord, car il faut que les mesures tiennent compte de l'Histoire, de la géographie et de la sociologie de Montréal.
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 3 : Une région métropolitaine attractive	Infrastructures, réseau routier	<ul style="list-style-type: none"> ● Projet Montréal croit qu'il faut privilégier les investissements dans les infrastructures de transport en commun plutôt que la complétion du réseau routier stratégique. ● Projet Montréal croit qu'il faut oser s'attaquer à l'automobile pour rétablir l'attractivité de Montréal en tant que lieu de vie. ● Projet Montréal propose ainsi d'arrimer le développement urbain aux grandes infrastructures de transport collectif. ● Les gouvernements supérieurs doivent apporter leurs contributions dans le transport collectif et propose l'utilisation de tramways.
	Qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> ● Projet Montréal est d'avis que pour rétablir la position de Montréal au chapitre de la qualité de vie, il faut : <ul style="list-style-type: none"> ● Intervenir différemment dans le secteur du logement en mettant fin à la partition de l'espace urbain. Des logements s'adressant aux catégories sociales moins favorisées devraient être intégrés aux ensembles immobiliers de marché. ● Miser sur les transports durables. ● Il faut densifier l'habitat.
Hors contenu ou structure	Fait français	<ul style="list-style-type: none"> ● Projet Montréal ne partage pas l'avis que le caractère majoritairement français de Montréal constitue un handicap économique. ● À la page 35 du PDÉ, on retrouve le passage suivant : « la RMM se distingue en Amérique du Nord par son caractère francophone. Plus de 61,6 % de sa population parle uniquement français à la maison. Néanmoins, elle (la RMM) bénéficie également d'un fort cosmopolitisme ». Ce néanmoins formule implicitement l'avis que Montréal serait économiquement plus prospère si elle était moins francophone et accueillait plus d'immigrants.

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
	Caractère distinct de Montréal	<ul style="list-style-type: none"> ● Montréal est la métropole francophone des Amériques ● Montréal est âgée de plus de 360 ans. ● Montréal a de beaux quartiers agréables à habiter : il faut renforcer cela. ● Montréal a un niveau de violence très bas : il faut maintenir la cohabitation harmonieuse ● Montréal est la ville nord-américaine la moins motorisée : faisons-en la métropole des transports durables. ● Montréal a l'un des coûts de la vie les plus bas au monde : faisons en sorte qu'il en demeure ainsi, notamment en matière de logements et de transports collectifs.

SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA TABLE DES PRÉFETS ET DES ÉLUS DE LA COURONNE SUD

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
Toile de fond	Plan de développement économique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appréciation somme toute positive avec certaines réserves sur le fond. 2. Le PDE illustre de façon éloquente le travail qui doit être effectué à une échelle ignorée par le passé
Enjeux et tendances du développement des régions métropolitaines	Constats	<ol style="list-style-type: none"> 1. La Table des préfets et des élus de la Couronne Sud aurait aimé avoir un portrait détaillé de la situation actuelle dans les cinq secteurs de la CMM. 2. La Table s'interroge sur l'absence d'une analyse poussée traitant des disparités au niveau du développement économique intra métropolitain.
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 2 : Une région métropolitaine compétitive et prospère	Grappes industrielles	<p>Les élus s'interrogent sur le nombre important de grappes. Les élus recommandent ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que des critères objectifs soient établis afin d'identifier les véritables grappes de nature métropolitaine. • Que du même souffle, des secteurs d'excellence régionaux pourraient aussi être identifiés avec le concours des MRC et CLD locaux et supportés par les niveaux intermédiaires. • Que l'un des critères qui servent à identifier les grappes de rayonnement, le « capital symbolique » soit établi afin de montrer la contribution de la grappe à l'essor de la communauté (l'image de marque, la notoriété ou la reconnaissance internationale). • Une attention particulière devra être portée non seulement aux secteurs dynamiques, mais les secteurs en décroissance devront aussi devenir une priorité.
	Fonds métropolitain de compétitivité	<p>Le PDE contient trop peu d'informations concernant la mise en place de ce fonds.</p> <p>Les municipalités qui sont directement touchées devraient aussi être directement impliquées dans le financement des grappes industrielles qui seraient établies sur le territoire.</p>
	Secrétariat de grappes	<p>La Table recommande que la CMM relègue aux régions intramétropolitaines les secrétariats de grappes intermédiaires tout en leur octroyant un certain financement.</p> <p>Les élus mettent en garde la CMM au sujet de la lourdeur administrative qui pourrait émaner d'éventuels secrétariats de grappes industrielles.</p>
Stratégie économique : pour une	Qualité de vie	La Table ne veut pas que la croissance économique se fasse au détriment de la qualité de vie.

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
région métropolitaine compétitive Axe 3 : Une région métropolitaine attractive	Schéma d'aménagement (compétences locales)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sans modification législative, la CMM possèdera la compétence exclusive en matière d'aménagement du territoire sans égard aux échelles d'intervention. 2. L'absence d'outils d'aménagement et de développement économique à l'échelle régionale vient ainsi poser un frein à la croissance économique de toute la métropole.
Objectifs de croissance	Objectifs et coûts de la croissance	<ol style="list-style-type: none"> 1. La TPÉCS considère que les objectifs de croissance économique fixés sont très optimistes. <ul style="list-style-type: none"> • Danger de démotivation face à des résultats qui pourraient être en deçà des objectifs cités. • N'y a-t-il pas un risque réel que cette quête de croissance effrénée ne se fasse au détriment des valeurs fondamentales de notre société ? • Établissement du succès sur des bases qualitatives aussi bien que quantitatives, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • L'identification et la mise en place d'une cohésion régionale et d'un véritable partenariat métropolitain/régional en développement économique • Identifier et apporter du support aux secteurs à problème de la région métropolitaine • Une mise en commun des forces et des ressources métropolitaines avec des objectifs communs. 2. La Table ne voit pas d'exercice coûts-bénéfices identifiant les coûts sociétaux engendrés par une telle croissance économique. 3. La Table s'interroge à savoir pourquoi avoir ciblé le 6^{ème} rang spécifiquement ?
Hors contenu ou structure	Portrait de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Représente une table de concertation afin de coordonner les positions communes prises par les élus de la Couronne Sud. • Y siègent les préfets des 6 MRC suivantes : Lajemmerais, Vallée-du-Richelieu, Rouville, de Roussillon, de Beauharnois-Salaberry et Vaudreuil-Soulanges.

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
	Spécificités de la Couronne Sud	<p>La Table considère qu'une grande partie des particularités inhérentes au développement économique de la Couronne Sud se prêtent mal à une vision métropolitaine du développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'économie de la Couronne Sud est diversifiée avec peu de parcs industriels à vocation spécifique. • Les secteurs économiques en croissance dans les couronnes relèvent plus d'une échelle intermédiaire en développement économique puisque principalement composée de PME.
	Recommandations	<p>La Table des préfets et des élus de la Couronne Sud recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'une attention particulière soit portée afin d'harmoniser le cadre légal du développement économique métropolitain, régional et local afin de clairement définir les responsabilités et les secteurs d'interventions de ces structures. • Que la CMM supporte les MRC dans leur démarche de reconnaissance du palier intermédiaire. Les MRC voient dans la régionalisation du développement économique intermédiaire un élément de dynamisation de toute la métropole. • La CMM doit se concentrer sur les enjeux d'envergure métropolitains. • Que la CMM supporte la Couronne Sud qui demande une modification législative visant le maintien des plans de développement intermédiaire (confirmation du rôle intermédiaire des MRC en matière d'aménagement du territoire et en développement) venant répondre au vide laissé lors de la création de la CMM. • Qu'une étude coûts-bénéfices soit faite afin de voir comment l'évolution des valeurs, (acquis de la société) telles que la qualité de vie, peut se moderniser et/ou se détériorer au cours des prochaines années avec des scénarios spécifiques de croissance.

SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE LONGUEUIL, DÉL, CRÉ DE LONGUEUIL ET LE CLD DE LONGUEUIL

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
Introduction et toile de fond	Projet de Plan de développement économique (PDE).	<p>La Ville de Longueuil, Développement Économique Longueuil, la CRÉ et le CLD de Longueuil (« Longueuil ») désirent saluer et appuyer la stratégie mise de l'avant dans le projet de développement économique (PDE) de la CMM.</p> <p>Le PDE tel que présenté par la CMM est un document innovateur, i.e. qui apporte du changement qui répond à un besoin d'amélioration.</p>
Enjeux et tendances du développement des régions métropolitaines	Tendances mondiales	Longueuil rejoint la position de la CMM et considère que la concurrence économique ne se fait plus entre les villes d'une même région, mais entre de grandes régions métropolitaines
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 1 : Une région métropolitaine apprenante	Main-d'œuvre	Longueuil partage la position de la CMM quant à l'importance de la formation de la main-d'œuvre comme facteur-clé dans la croissance économique de la RMM
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 2 : Une région métropolitaine compétitive et prospère	Innovation et productivité	<p>Longueuil partage la position de la CMM quant à l'importance de la productivité et de l'innovation technologique comme facteurs-clés dans la croissance économique de la RMM</p> <p>La création de Développement Économique Longueuil s'inscrit dans cette volonté des autorités municipales de regrouper l'ensemble des acteurs économiques de la Ville autour d'une même table.</p> <p>Longueuil répond à l'ensemble des critères de la liste des caractéristiques qui sont l'apanage des municipalités innovantes établis par le Conseil de la Science et de la Technologie, à savoir : une population relativement importante, budget suffisant, un personnel des plus qualifiés et ayant des organisations qui allouent des budgets importants à la réalisations d'activités municipales nécessitant un apport technologique important.</p>

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
	Grappes industrielles	<p>Longueuil veut faire connaître à la CMM ses attentes sur le positionnement de chacune des catégories de grappes.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Grappe de compétition : L'aéronautique : <ul style="list-style-type: none"> ● Déjà identifiée dans le PDE ● Une concentration unique de leaders mondiaux sur son territoire : Pratt et Whitney, Héroux-Devdek, l'agence spatiale canadienne et le Groupe Lemex. ● Plus d'une trentaine d'entreprises sur son territoire et près de 6 000 emplois. ● Présence de centres de formation sur le territoire ou à proximité : l'agence spatiale canadienne, le Centre technologique en aérospatiale, l'École nationale d'aérotechnique. 2. Grappe de rayonnement : logistique et la distribution à valeur ajoutée : <ul style="list-style-type: none"> ● Déjà identifiée dans le PDE ● Longueuil a un positionnement stratégique de par sa localisation et la présence d'infrastructures de transport ● Une concentration d'entreprises : Robert Transport, IKEA, Groupe Ameublement Focus, RONA, Hasbro, Agropur Coopérative, Yoplait Canada, Sobeys, Provigo Distribution, Honda Canada, Yves Rocher Canada, Groupe Jean-Coutu, etc. 3. Grappe de pointe : Carrefour des innovations technologiques : <ul style="list-style-type: none"> ● Pas identifiée dans le PDE ● Regroupe les industries suivantes : l'industrie du transport terrestre et des véhicules spéciaux et l'industrie des nouveaux matériaux industriels. ● Présence de nombreuses entreprises sur le territoire : Bombardier Transport, Madvac, Groupe Johnston, Industries Spectra Premium, Knoedler et Novacentre Technologies pour l'industrie des transports terrestres et le Conseil national de recherches Canada-Institut des matériaux industriels pour l'industrie des nouveaux matériaux. 4. Grappe de production : l'agroalimentaire <ul style="list-style-type: none"> ● Déjà identifiée dans le PDE ● Principales entreprises : Aliments Dare, Bridor, Boulangeries Weston Québec, Pillsbury, Danone Canada, Agropur-Natrel, Diageo, Groupe Olymel.
	Secrétariat de grappes	<p>Il faut s'assurer que les futurs secrétariats de ces grappes ne deviennent pas autant de bureaucraties.</p> <p>Longueuil apprécie l'idée soulevée par la CMM de se servir d'organismes déjà en place comme secrétariat de grappe.</p>

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 3 : Une région métropolitaine attractive	Schéma d'aménagement	<p>Longueuil demande à la CMM d'accorder la plus grande attention à la concordance et à l'arrimage de son plan de développement économique à celui de son projet de schéma métropolitain avant leur adoption finale, car ils sont complémentaires.</p> <p>Longueuil demande à la CMM d'identifier clairement les pôles d'aménagement pour chacune des quatre grandes grappes identifiées dans le PDE dans son futur schéma d'aménagement</p>
	Rôles	Longueuil partage la prise de position de la CMM quant aux rôles des gouvernements supérieurs, de la CMM, des villes et municipalités, les universités et autres institutions d'enseignement et de recherche, les entreprises et les secrétariats de grappes.
Rôles et responsabilités	Grappes industrielles	Longueuil encourage une combinaison de deux approches : le milieu devra élaborer un plan d'intervention, mais il ne devra pas hésiter à le modifier selon les expériences acquises
	Vision et planification stratégique	Exposées dans le document <i>Plan d'action Horizon 2008</i> de Développement Économique Longueuil
Hors contenu ou structure	Portrait	Portrait de la Ville de Longueuil dans le document <i>La Force d'action</i> de Développement Économique Longueuil
	Planification stratégique	Longueuil s'associe à la CMM et aux autres acteurs dans leurs démarches et dans leurs représentations auprès du gouvernement canadien pour que ce dernier élabore une véritable politique de l'aéronautique établissant sans équivoque que la région montréalaise soit le centre principal de l'activité aéronautique au pays.

SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE MERCIER

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
Introduction et toile de fond	Moyens d'action et axes	La Ville de Mercier est généralement en accord avec les grandes orientations du projet du PDÉ de la CMM.
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 2 : Une région métropolitaine compétitive et prospère	Grappes industrielles	<ul style="list-style-type: none"> ● En accord avec le principe d'utiliser les grappes industrielles. ● L'essence du présent mémoire est à l'effet que soit ajouté aux activités énumérées aux grappes industrielles de production, l'activité concernant l'exploitation des carrières et des sablières, soit la grappe des agrégats.
Hors contenu ou structure	Portrait de l'importance des agrégats	<ul style="list-style-type: none"> ● Les agrégats sont une constituante fondamentale de l'industrie de la construction résidentielle. ● La consommation d'agrégats est particulièrement importante dans les grands travaux publics, les infrastructures et les réseaux de toutes sortes.
	Portrait de l'Esker de Mercier	<ul style="list-style-type: none"> ● Occupe toute la partie est du territoire municipal ● Couvre une superficie de 1 482 hectares ● La répartition du sol de l'Esker est : 10,9 % de sablières, 81,3 % pour l'agriculture, 1,6 % pour la Ciné-Parc, 5,4 % pour la bordure Ste-Marguerite, 0,5 % pour la rue Duranceau et 0,3 % pour le parc d'antennes.
	Recommandations par rapport aux agrégats	<p>Ville de Mercier demande que dans le PDÉ :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La CMM déclare les agrégats comme une richesse naturelle à protéger et à valoriser. 2. La CMM considère la récupération et le recyclage des agrégats comme un objectif prioritaire, étant donné le caractère non renouvelable de la ressource. 3. La CMM édicte que toutes les mesures doivent être envisagées pour minimiser les contraintes et maximiser les potentiels des sites d'extraction actuels et potentiels. 4. La CMM édicte des mesures de réciprocité soient établies en périphérie des sites d'Extraction afin d'harmoniser les usages, de minimiser les contraintes et de maximiser les potentiels. 5. La CMM encourage l'approche intégrée dans la gestion des agrégats, en mettant l'emphase sur les activités de recyclage des matériaux de construction contenant des agrégats réutilisables. 6. La CMM édicte l'inventaire et la caractérisation des sites d'extraction des agrégats situés sur son territoire. 7. Le dossier des agrégats soit traité dans une perspective métropolitaine.

SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE VARENNES

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 1 : Une région métropolitaine apprenante	Main-d'oeuvre	Le besoin de main-d'œuvre des entreprises varenoises approche du point de rupture. Le recrutement de personnel qualifié est la principale difficulté rencontrée par les entreprises de la région. 38% des emplois sur le territoire sont occupés par des résidents.
	Formation	De par sa proximité de Montréal, Varennes a accès à un vaste réseau d'institutions de formation.
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 2 : Une région métropolitaine compétitive et prospère	Grappes industrielles	En total accord avec le principe des grappes : « La stratégie de développement axée sur les grappes industrielles a démontré son succès depuis plus de trente ans sur le territoire de Varennes ».
		La municipalité croit qu'elle devrait accueillir de nouvelles grappes en plus de celles identifiées dans le PDE, car il y a l'intérieur de quelques kilomètres des acteurs fondamentaux dans les domaines suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. Nanotechnologies <ul style="list-style-type: none"> ● INRS Énergie et Matériaux ● Centre de recherche CANMET ● Institut de recherche en électricité d'Hydro-Québec ● Plasmionique inc. ● Incubateur du Carrefour d'innovation en matériaux industriels ● Agence spatiale canadienne 2. Recherche énergétique <ul style="list-style-type: none"> ● Asea Brown Boveri (ABB) ● CANMET ● CITEQ ● GPCO inc. ● INRS ● IREQ ● Q inc.

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
<p>Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive</p> <p>Axe 3 : Une région métropolitaine attractive</p>	<p>Qualité de vie</p>	<p>La municipalité de Varennes est d'accord sur le principe que la qualité de vie est un élément clé de la compétitivité.</p>
<p>Hors contenu ou structure</p>	<p>Portrait économique de la municipalité</p>	<p>Territoire de vocation agricole en grande majorité (80,2 %).</p> <p>Municipalité possède deux parcs industriels de grande renommée qui sont desservis par le CN</p> <p>Varennes est membre de l'Association des Parcs de Recherche et Technopoles du Québec.</p> <p>Bonne accessibilité pour tous les types de transport</p> <p>Pas assez de logements sur le territoire de la municipalité</p> <p>Portrait du parc scientifique de Varennes : reconnu par l'International Association of Science Park.</p> <p>Portrait du parc chimique de Varennes</p> <p>Espaces industriels vacants (plus de 30 millions de pieds carrés).</p> <p>Présence de 4 grappes industrielles sur son territoire :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nanotechnologies 2. Recherche énergétique : présence de l'un des plus importants pôles d'innovation technologique en matière d'énergie en Amérique du Nord 3. Produits chimiques (reconnue dans le PDE) 4. Produits métalliques (reconnue dans le PDE)

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
	Recommandations	<p>En plus de ce qui est mentionné précédemment, la ville de Varennes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Demande à la CMM d'appuyer le développement et la croissance de centres de recherche et d'institutions universitaires en lien avec les grappes industrielles situées sur le territoire de la municipalité de Varennes 2. Demande à la CMM de reconnaître la particularité du territoire varennois caractérisé par un ratio d'emplois industriels sur la population active supérieur à 1 et par la forte proportion d'emplois occupés par des contribuables varennois. 3. Demande à la CMM de reconnaître les problématiques liées à la disponibilité de la main-d'œuvre et à l'accessibilité de la formation sur le territoire de Varennes. 4. Demande à a CMM de collaborer à l'organisation d'une rencontre des préfets en périphérie de Montréal pour conjuguer nos actions dans le développement économique et pour explorer le potentiel de futures grappes industrielles utiles à notre croissance économique et à notre position nord-américaine.

SYNTHÈSE DU MÉMOIRE DE ZINS BEAUCHESNE

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
Enjeux et tendances du développement des régions métropolitaines	Constats	Le PDÉ synthétise bien les enjeux de développement économique de la métropole
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 2 : Une région métropolitaine compétitive et prospère	Grappes industrielles	De l'aveu de plusieurs experts, les grappes industrielles constituent un outil efficace de politique économique
	Secrétariat des grappes, Fonds de compétitivité et le système d'information transactionnel intégré	Les moyens prévus pour stimuler le développement des grappes apparaissent appropriés.
	Approche bottom-up	Il est difficile d'anticiper l'implication potentielle du milieu.
Stratégie économique : pour une région métropolitaine compétitive Axe 3 : Une région métropolitaine attractive	Investissements : infrastructures municipales, transport, qualité de vie	Comment peut-on aspirer à une croissance économique effrénée si volontairement on : <ul style="list-style-type: none"> ● Limite le développement de zones industrielles ● Contraint le secteur résidentiel à certaines formes de développement ● Assure un développement limité du réseau de transport
	Schéma d'aménagement	Il ressort très clairement de nos rencontres avec les CLD et les MRC que le projet de schéma d'aménagement tel qu'il est compris pourrait restreindre considérablement le développement de plusieurs MRC de la Couronne Nord, en particulier en excluant tout agrandissement du périmètre actuel d'urbanisation. Le PDÉ devrait prévoir des arrimages avec le schéma d'aménagement Objectif très ambitieux qui est difficile à apprécier et de juger du réalisme: <ul style="list-style-type: none"> ● Comment cette cible a-t-elle été fixée? ● Quels seront les avantages concrets pour tous les citoyens ● Quelles sont les implications sous-jacentes ● Est-ce que l'objectif est partagé par l'ensemble de la communauté, compte tenu des arbitrages qui seront nécessaires pour l'atteindre.
Objectifs de croissance	Objectifs	1. Plusieurs des moyens identifiés dans le PDÉ font référence au développement de stratégies dont on ne peut pas apprécier la portée dans l'immédiat : <ul style="list-style-type: none"> ● Stratégies et interventions pour assurer un arrimage entre l'offre et la demande de la main-d'œuvre qualifiée – à définir ● Stratégie d'innovation d'Innovation Montréal Métro – à développer ● Stratégie de promotion internationale – à élaborer

Structure du PDE	Sujets abordés	Commentaires, suggestions, recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> ● Cadre de développement – à préciser <p>2. L'objectif semble tributaire de l'implication des paliers supérieurs de gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pacte fiscal pour les infrastructures ● Implication financière dans le fonds de compétitivité ● Une implication sous diverses formes en support direct au développement de certaines grappes, par exemple, Bombardier, Bell Helicopter pour l'aérospatiale.
Rôles et responsabilités	Rôles	<p>Les différents moyens prévus dans le PDÉ s'inscrivent en complémentarité aux interventions traditionnelles des organismes locaux de développement économique.</p> <p>Le PDÉ reconnaît l'importance des acteurs du développement local.</p>
	Portrait	<p>Les MRC de la ceinture Nord comptent un bassin important de main-d'œuvre qualifiée</p> <p>Au cours des 30 dernières années, c'est la ceinture nord qui a connu la croissance démographique la plus importante</p>
Hors contenu ou structure	Structures de développement économique	<p>Au Québec, la structure de l'économie est composée essentiellement de PME.</p> <p>Les organismes locaux de développement économique interviennent précisément pour stimuler l'entrepreneurs et pour seconder les entrepreneurs dans leur développement.</p> <p>Le PDÉ ne devrait-il pas prévoir des stratégies spécifiques pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Accroître l'efficacité globale des interventions en entrepreneurs et auprès des PME ● Optimiser la contribution de tous les acteurs en développement économique sur le terrain.

ANNEXE B : SYNTHÈSE DES COMPTE-RENDUS DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES

L'annexe B présente la synthèse des commentaires et des mémoires présentés lors des cinq assemblées publiques :

Laval

Lorraine (Couronne Nord)

Montréal

Brossard (Couronne Sud)

Pierrefonds (pas d'échanges)

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES LORS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE LAVAL

Nom Intervenant	Titre	Sujet	Arguments/Questions	Réponse CMM
André C. Gauthier	Citoyen	Rôle de la CMM	Qui est à la tête de la CMM et quels sont ses domaines d'intervention ?	Jean Gérin: La CMM a été créée en 2000 et est un organisme de coordination, de planification et de financement qui regroupe 63 municipalités. La CMM est dirigée par un conseil de 28 élus et tiennent 6 réunions par an. Carol Beaupré et Gilles Pelletier: La CMM exerce des compétences en aménagement du territoire, en développement économique, en logement social, en matière d'équipements, d'infrastructures et d'activités à caractère métropolitain, en développement artistique ou culturel, en transport métropolitain et en environnement.
			Est-ce que la CMM a donné des décisions à date?	Jean Gérin: la CMM a participé à l'identification des grappes. Gilles Pelletier: la CMM a participé à l'élaboration des programmes bleu et vert qui ont permis aux villes de se doter d'équipements qu'elles n'auraient pu acquérir autrement. Par exemple, les villes de la Couronne Nord ont aménagé le littoral de la Rivière des Milles-Îles.
			Quelles sont les sources de financement de la CMM et de qui est-elle imputable ?	Jean Gérin: les 63 villes versent des quotes-parts en fonction de leur population. La CMM relève du MAMSL.
			Qu'est-ce que les CRÉ?	Gilles Pelletier: les CRÉ remplacent les CRD.
Pierre Brisset	Directeur du Groupe de recherche en développement urbain	Développement des réseaux de transport collectifs	En développant les transports collectifs comme le rail et le tramway, on pourrait relancer des firmes comme Bombardier.	Jean Gérin: est d'accord, dans un axe, le développement des infrastructures et l'amélioration de qualité de vie, mais cela prend des investissements massifs des gouvernements.
		Camionnage Montréal et Rive-Sud	Le choix des infrastructures de transport à développer devrait être en fonction du développement économique plutôt qu'en fonction de l'achalandage.	Gilles Pelletier: il y a une commission des Transports où on peut parler davantage des sujets relatifs spécifiquement au domaine des transports

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES LORS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE LA COURONNE NORD À LORRAINE

Nom Intervenant	Titre	Sujet	Arguments/Questions	Réponse CMM
Jean-Luc Riopelle	DG du CLD de Mirabel	Suggestions par rapport au contenu du PDE		Jean Gérin: Ce sont en général des commentaires très justes pertinents et la commission va en tenir compte lors de ses recommandations.
		1) Éléments de chronologie	<p>i) ajouter que le gouvernement du Québec a spécifié en 2002 que le développement économique de la région se ferait sur la Rive-Nord de Montréal</p> <p>ii) Préciser que depuis 2004, il y a une disponibilité d'un site aéroportuaire pour des fins industrielles</p>	
		2) Promotion internationale	Au niveau de la promotion internationale de la RMM, il vaudrait mieux une mise à niveau des efforts locaux plutôt que de partir de zéro.	
		3) Incitatifs fiscaux	Il n'y a pas assez de pressions vis-à-vis des deux paliers de gouvernements concernant les besoins d'incitatifs locaux pour attirer l'IDÉ.	
Hubert Meilleur	Maire de Mirabel		A de la difficulté à comprendre qu'il existe un PDE sans l'adoption d'un schéma d'aménagement. Par exemple, il n'y a pas de mention de l'A-13, la 150.	Jean Gérin: Le schéma d'aménagement du territoire viendra dans un deuxième temps et viendra s'intégrer.
		Schéma d'aménagement	<p>Pas assez de territoire à Mirabel: le périmètre d'urbanisation limité dû à l'interdiction d'agrandissement ne respecte pas le dynamisme local:</p> <p>a) cela enlève les outils de développement aux locaux</p> <p>b) cela restreint le développement économique des extrémités pour favoriser le centre de Montréal.</p>	Georges Bossé: si je comprend bien votre intervention, le bras droit ne parle pas au bras gauche. La CMM va tenir compte des questions concernant le respect du dynamisme local.
			Le cadre du schéma d'aménagement doit changer sinon le PDE n'atteindra pas ses objectifs de croissance.	Gilles Pelletier: il reçoit les commentaires très positivement et demeurera très alerte.

Nom Intervenant	Titre	Sujet	Arguments/Questions	Réponse CMM
		Commentaire	Ne voit rien de bénéfique pour Mirabel et pour les MRC Thérèse-de-Blainville et de Deux-Montagnes dans le PDE	Jean Gérin: le PDE est un plan global qui représente une feuille de route et ne traite pas d'applications particulières, comme Mirabel par exemple.
		Satisfaction par rapport au PDÉ	Le PDE est un document bien fait. Il contient d'excellentes descriptions du développement économique, des grappes et des organisations.	
		PDÉ	Il faudrait mettre plus d'appuis aux entrepreneurs et aux PME	Jean Gérin: L'approche préconisée par la CMM est "bottom-up". Les grappes permettent d'arrêter le développement en vase clos, car il y a une mise en relation.
		Objectifs de croissance	Les objectifs de croissance sont ambitieux et il risque d'avoir de la démotivation s'ils ne sont pas rencontrés.	
Charles Leborgne	DG de la SODET	Question	Qu'est-ce qui est prévu pour aider les entrepreneurs? (suggère d'utiliser davantage les organismes locaux, i.e. les MRC et les CLD).	Georges Bossé: la CMM est un organisme de coordination, de planification et de financement, ne va pas faire de représentation ou de rencontres individuelles, cela est le rôle des CLD et des CRÉ.
		Ajouts concernant les grappes	Dans la section du PDE portant sur les exemples de grappes, il faudrait ajouter que la Couronne Nord compte beaucoup d'entreprises uniques en transport terrestre avancé sur son territoire.	
		Commentaire	Faire ressortir davantage que c'est au niveau local que se fait le développement économique	G. Bossé : il manque en effet la mention d'entrepreneurship dans le PDÉ.
Yves Lacroix	DG de la Ville de Mirabel	Commentaire	Ne comprend pas la phrase suivante (p.65 du PDE) : « L'élaboration et la réalisation des plans d'action des grappes se feront dans un cadre de gouvernance décentralisée qui mettra à contribution toutes les instances territoriales et tous les intervenants économiques ». Il faut donner des exemples concrets, sinon cela est trop théorique.	
		CMM	Est-ce que la CMM qui financera les secrétariats de grappes?	Georges Bossé : la CMM les financera en partie, mais c'est le milieu qui devra le faire.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES LORS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE MONTRÉAL

Nom Intervenant	Titre	Sujet	Arguments/Questions	Réponse CMM
Scott McKay	Membre du Parti Vert du Québec	Indicateurs de performance	Est-ce que la CMM a étudié d'autres indices que l'indice classique du PIB per capita comme mesure de performance?	Jean Gérin: oui, avec la collaboration de l'INRS, nous sommes à l'élaboration d'indicateurs de performance pour 2005
		Transport	Est-ce que la CMM a pris connaissance d'études qui établissent que l'ajout de voies d'autoroutes entraîne du trafic supplémentaire et ne diminue donc pas la congestion routière?	Gérald Tremblay: le transport en commun est une priorité et il faut convaincre les paliers de gouvernements d'investir. Alan DeSousa: a eu une rencontre avec le ministre Mulcair et a discuté de plusieurs sujets concernant l'environnement.
		Programme d'inspection des véhicules	Mentionne que c'est une honte que le Québec n'a pas de programme d'inspection des véhicules automobiles.	
M. Côté	Groupe de recherche en développement urbain	PDÉ	Dans la première partie du PDE, le cadre d'aménagement et de développement de Montréal n'est pas mentionné dans la section qui encadre le PDÉ	Gérald Tremblay: on va le citer, il n'y a pas de problème.
		Identité de Montréal	À la page 11, il est mentionné que le fait français représente un handicap. Il considère que cela est au contraire une marque distinctive positive et plusieurs villes américaines ont été fondées par des francophones et que cela n'est pas par conséquent un désavantage.	Gérald Tremblay: est absolument d'accord, il a demandé à l'auteur Florida de revoir son évaluation et il y a présentement une étude en cours. Le document sera révisé.
		Démocratie participative	Insister davantage sur l'importance d'avoir une population participative, cela est mentionné seulement en annexe.	Gérald Tremblay: est d'accord, le tout repose sur l'"empowerment": il faut habiliter les citoyens à participer au développement.
		Réseau numérique	Aucune mention dans le PDÉ	Gérald Tremblay: vous avez raison concernant les réseaux, il faut avoir une vision intégrée
		Réseau Ferroviaire	La nécessité de faire une réflexion avant la fermeture de gare de triage n'est pas traitée.	

Nom Intervenant	Titre	Sujet	Arguments/Questions	Réponse CMM
		Réseau autoroutier	Il ne faut compléter le réseau autoroutier, mais le repenser, le concept actuel date des années 60.	
		Image de marque de Montréal	Insister davantage sur le fait français.	
		Bombardier	Il faut appuyer Bombardier et développer un réseau de tramways	
		Camionnage	Il fait mention d'études, dont celle de la Commission Nicolet	Jean Gérin: dans le prochain schéma d'aménagement à être déposé, il y a un volet concernant la mobilité des marchandises et la fluidité du transport.
Pierre Brisset	Groupe de recherche en développement urbain	Réseau routier	Il faut faire des interventions ciblées dans le réseau routier	<p>Fonds de compétitivité: les discussions sont déjà enclenchées avec les partenaires du fonds pour déterminer le cadre d'opération du fonds et sa mise en place.</p> <p>Le PDÉ sera arrimé au schéma d'aménagement.</p> <p>Alan DeSousa: tous les documents suivants seront arrimés au PDÉ: Plan d'action de Montréal International, la stratégie de prospection des IDÉ et le Programme triennal des immobilisations 2005-2007.</p> <p>Jean Gérin: plusieurs éléments de votre intervention vont être pris en considération.</p> <p>Jean Gérin : La stratégie de développement de l'Est s'intégrera dans le PDÉ.</p>

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES LORS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE LA COURONNE SUD À BROSSARD

Nom Intervenant	Titre	Sujet	Arguments/Questions	Réponse CMM
Bruno Goulet	Consultant	Grappes	Vous êtes-vous assuré que les gens d'affaires sont prêts à s'engager avec des ressources?	Jean Gérin: il y a un intérêt réel pour les grappes, dont deux sont déjà formées: celle des technologies de l'information et celle des sciences de la vie. Trois autres sont en formation. C'est le milieu qui s'est pris en main.
		Objectifs de croissance	On peut considérer que les objectifs sont très ambitieux compte tenu du budget et des moyens disponibles dans la situation actuelle.	Jean Gérin: Le budget 2005 de la CMM comprendra une provision pour le développement économique.
		Montréal International	Va-t-on utiliser Montréal International?	Jean Gérin: On compte utiliser Montréal International. Une demande pour un plan d'action concernant l'image de Montréal au niveau international a été faite. Montréal International agit déjà comme secrétariat de grappes pour les deux grappes déjà formées.
Thu-Ha Tô	Résidente de Brossard, présidente du forum des communautés culturelles	Clarifications	Pouvez-vous clarifier qu'est-ce que vous entendez par "solidarité et compétitivité internationale"?	
		Intégration des nouveaux immigrants	Est-ce que vous pensez intégrer les nouveaux immigrants au PDÉ, car il y a une sous-utilisation des immigrants qualifiés?	Jean Gérin: le PDÉ interpelle tous les intervenants, mais la CMM ne se substituera pas aux CRÉ, CLD. Il y a une nécessité de faire appel à l'immigration.
		Rétention des nouveaux immigrants	Est-ce que vous avez des mesures concrètes pour embaucher les candidats immigrants?	Carol Beaupré: un plan à été mis sur pied à la Ville de Montréal pour avoir un pourcentage d'immigrants dans tous les services, cela témoigne que c'est une préoccupation. De plus, on retrouve dans le PDÉ, à la page 26, une section qui traite de la nécessité de retenir la main-d'oeuvre qualifiée.

ANNEXE C : RÉPONSES DE LA COMMISSION AUX PRÉSENTATIONS DE MÉMOIRES LORS DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES

Les membres de la CMM ont assisté à la présentation des mémoires suivants et ont pu répondre aux questions soulevées lors de leur présentation :

CLD de la MRC de L'Assomption

Parti Vert du Québec

Pierre-Yves Melançon

Chambre de commerce et d'industrie de l'est de l'île de Montréal

Ville de Longueuil, Développement économique Longueuil (DÉL), la CRÉ et le CLD de Longueuil

Table des préfets et des élus de la Couronne Sud

Ville de Varennes

Conseil de développement d'affaires du West Island

Projet Montréal

MÉMOIRE PRÉSENTÉ LORS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE LORRAINE (COURONNE NORD)

Nom Intervenant	Titre	Nom organisme	Membre de la CMM	Réponses, commentaires de la CMM
Joffrey Bouchard	Directeur général du CLD	MRC de L'Assomption	Jean Gérin	Remerciements, intégration des commentaires et recommandations
			Georges Bossé	parle de l'indice bohémien et de l'importance à accorder à la qualité de vie: Toronto est mieux coté que Montréal, même si la qualité de vie de la dernière est supérieure.
			Jean Gérin	s'interroge également sur le prix social: le fait français et les programmes sociaux.
			Gilles Pelletier:	est d'accord avec le fait de cesser de créer de nouveaux organismes.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS LORS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE MONTRÉAL

Nom Intervenant	Titre	Nom organisme	Membre de la CMM	Réponses, commentaires de la CMM
Gabriel Maltais-Landry	Secrétaire	L'instance régionale de l'île de Montréal du Parti Vert du Québec	Jean Gérin	plusieurs de vos préoccupations vont être adressées lors de la préparation du schéma d'aménagement, dont ceux visant à maximiser les réseaux de transports collectifs.
			Gérald Tremblay	est en accord et presse le PVQ de faire des démarches auprès des paliers gouvernementaux supérieurs.
			Gérald Tremblay	parle des réalisations et des défis à venir, notamment les déficits des municipalités et que ces dernières ne peuvent utiliser uniquement les revenus de la taxe foncière.
			Jean Gérin	la Ville de Longueuil a implanté des compteurs d'eau. Il y a une politique de tarification pour les grands utilisateurs et pour la gestion des rejets.
			Alan DeSousa:	appréciation du mémoire, partage les mêmes valeurs. Il supporte la loi 44 par rapport à la tarification progressive pour les polluants émis par les entreprises.
			Alan DeSousa	En collaboration avec l'AMT, programme ALLÉGO pour diminuer l'auto solo et favoriser les autres modes de transports.
			Alan DeSousa	Mise en place d'incitatifs pour la construction de bâtiments respectant les normes environnementales, règlement datant de février 2003.
			Alan DeSousa	Plan de développement durable à être déposé bientôt.
Pierre-Yves Melançon	Citoyen		Alan DeSousa	Règlement concernant les pesticides, en 2005, toute l'île va l'appliquer.
			Jean Gérin:	plusieurs éléments de votre mémoire vont être pris en considération.
			Jean Gérin	Concernant le manque de leadership de la CMM et sur le fait que la CMM se repose sur plusieurs intervenants: la CMM est un organisme de coordination et de planification. Ainsi, la CMM n'a pas à identifier des chefs de file, mais de favoriser la concertation.
			Jean Gérin	Fonds de compétitivité: les discussions sont déjà enclenchées avec les partenaires du fonds pour déterminer le cadre d'opération du fonds et sa mise en place.
			Jean Gérin	Le PDÉ sera arrimé au schéma d'aménagement.

Nom Intervenant	Titre	Nom organisme	Membre de la CMM	Réponses, commentaires de la CMM
			Alan DeSousa:	tous les documents suivants seront arrimés au PDÉ: Plan d'Action de Montréal International, la stratégie de prospection des IDÉ et le Programme triennal des immobilisations 2005-2007.
			Jean Gérin	La stratégie de développement de l'Est s'intégrera dans le PDÉ.
			Jean Gérin	Ajouts de grappes: Nous avons donné des exemples de grappes, mais nous prenons bonne note de vos exemples.
			Jean Gérin	La Table Innovation Métropolitaine aura une composante régionale qui permettra à tous de participer.
			Gérald Tremblay	Le PDÉ devra être raffiné au niveau des exemples de grappes, comme l'agroalimentaire.
			Gérald Tremblay	L'Est de Montréal est une priorité de son administration
			Carol Beaupré	veut savoir si la CCIEIM a fait d'autres démarches concernant la reconversion du stade olympique en centre de foires.
Chambre de commerce et d'industrie de l'Est de l'île de Montréal				

MÉMOIRE PRÉSENTÉ LORS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE BROSSARD

Nom Intervenant	Titre	Nom organisme	Membre de la CMM	Réponses, commentaires de la CMM
Nicole Fontaine	Présidente du CRÉ de Longueuil	Mémoire remis au nom de la Ville de Longueuil, DÉL, la CRÉ et le CLD de Longueuil	Jean Gérin	Jean Gérin: Explication de la démarche pour l'arrimage du PDÉ au schéma d'aménagement.
			Jean Gérin	Plusieurs revendiquent des grappes sur leur territoire, mais ce sont les entreprises du milieu qui doivent s'organiser ensemble, il n'y a pas de notion de territoire.
			Jean Gérin	Concernant les craintes d'une augmentation de la bureaucratie, ce n'est pas dans l'intention de la CMM de créer des structures.
Jocelyne Bates	Préfet de la MRC Roussillon	Mémoire remis au nom de la Table des préfets et des élus de la Couronne Sud	Jean Gérin	La CMM ne traite pas des questions institutionnelles, notamment du rôle des MRC et des conflictualités éventuelles.
Sébastien Gagnon	Coordonnateur de la Table des préfets et des élus de la Couronne Sud		Jean Gérin	Il est temps de passer à l'action.
Marc Archambault	Directeur général	Développement Varennes	Jean Gérin	Les grappes ne seront pas spatialisées Vous en avez sur votre territoire qui sont en avance dans certains domaines La priorité du fonds de compétitivité est l'innovation. La CMM ne fera pas de subventions aux CLD et aux CRÉ. Concernant les problèmes de recrutement de main-d'œuvre, il faut trouver le moyen d'arrimer l'offre et la demande d'emplois.
Robert Dalpé	-	INRS	Carol Beaupré	Varennes est un excellent exemple d'explosion de succès.
Jean Robert	Maire	Ville de Varennes		
Jacques Renaud	Directeur général	Ville de Varennes		

MÉMOIRES PRÉSENTÉS LORS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE PIERREFONDS

Nom Intervenant	Titre	Nom organisme	Membre de la CMM	Réponses, commentaires de la CMM
Georges Nydam	Commissaire industriel	Conseil de développement d'affaires du West Island	Jean Gérin	Ce sont des commentaires très pertinents concernant le capital humain
			Jean Gérin	Concernant les infrastructures, vous verrez le schéma d'aménagement qui sera déposé en janvier 2005.
			Gérald Tremblay	Premièrement, félicitations, votre territoire possède l'un des plus haut degré de diplomation universitaire sur le territoire de la CMM.
			Gérald Tremblay	Les grappes ne sont pas spatialisées
			Bertrand Ward	Nous sommes conscients des demandes concernant le transport en commun.
Richard Bergeron	Chef	Projet Montréal	Gérald Tremblay	Concernant le fait français, vous avez raison, cela constitue un avantage comparatif, nous allons apporter les corrections nécessaires.
			Gérald Tremblay	On ne vise pas la croissance pour la croissance, mais il en faut pour générer les ressources financières nécessaires au maintien de la qualité de vie.
			Gérald Tremblay	Concernant l'étalement urbain, nous essayons de s'entendre sur un périmètre d'urbanisation.
			Gérald Tremblay	Le TGV est une bonne idée, mais personne ne veut le financer.
			Jean Gérin	Nous ne visons pas la croissance pour la croissance, vous ignorez les principes directeurs du schéma d'aménagement à venir.